

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
15 octobre 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-neuvième session
Point 36 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Cinquante-neuvième année

**Lettre datée du 14 octobre 2004, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une liste récapitulative de violations et d'agressions qu'Israël a commises contre le Liban entre le 15 septembre et le 11 octobre 2004 (voir annexe).

Ces graves violations s'inscrivent dans le droit fil de la série de violations provocatrices et ininterrompues commises par Israël à l'encontre du territoire libanais – sur terre, sur mer et dans les airs – et vont à l'encontre des principes du droit international, des résolutions constitutives de la légitimité internationale et des appels répétés que vous avez lancés pour qu'il y soit mis fin.

Compte tenu de ces violations et de l'aggravation des menaces israéliennes contre l'État libanais, son territoire et sa population, le Liban demande à l'ONU de dissuader et d'empêcher Israël de commettre de tels actes dangereux, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Le Liban tient Israël entièrement responsable des éventuelles conséquences de ces actes.

J'appelle donc votre attention sur les graves conséquences des actes susmentionnés et vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Sami **Kronfol**

**Annexe à la lettre datée du 14 octobre 2004,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations israéliennes de la résolution 425 (1978)
du Conseil de sécurité**

15 septembre 2004

Entre 3 heures et 3 h 25, trois fusées éclairantes ont été tirées à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-Naqoura. À 6 h 45, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées à partir de cette vedette en direction du large.

15 septembre 2004

À 16 h 15, les forces israéliennes postées à Rweiset Alalam, dans les fermes de Chabaa, ont ouvert le feu autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

16 septembre 2004

À 3 h 20, une fusée éclairante a été tirée à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-Naqoura. Entre 6 heures et 6 h 45, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées à partir de cette vedette en direction du large.

17 septembre 2004

Entre 3 heures et 5 heures, trois fusées éclairantes ont été tirées à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-Naqoura. À 8 h 44, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées à partir de cette vedette en direction du large.

18 septembre 2004

Entre 23 heures et 23 h 10, les forces israéliennes d'occupation postées à Tallet Elradar, dans les fermes de Chabaa, ont ouvert le feu autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

20 septembre 2004

À 17 h 10, plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction du large à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-Naqoura.

21 septembre 2004

À 16 h 44, les forces israéliennes d'occupation postées à Tallet Elradar, dans les fermes de Chabaa, ont ouvert le feu autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

23 septembre 2004

À 17 h 10, les forces israéliennes d'occupation postées à Rweiset Alalam, dans les fermes occupées de Chabaa, ont ouvert le feu autour de leur position en utilisant des armes automatiques de moyen calibre.

23 septembre 2004

Entre 20 h 30 et 22 h 15, une fusée éclairante et plusieurs salves provenant d'armes automatiques de moyen calibre ont été tirées en direction du large à partir d'une vedette israélienne qui se trouvait dans les eaux territoriales libanaises, au large de Ras-Naqoura.

24 septembre 2004

Entre 5 h 30 et 6 heures, un avion téléguidé israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au-dessus de Damour et Naqoura, puis est reparti vers le large.

27 septembre 2004

Entre 22 h 15 et 23 heures, des appareils de combat israéliens volant à haute altitude ont violé l'espace aérien libanais au-dessus des fermes de Chabaa, de Houla et de Chaqra.

10 octobre 2004

Entre 14 h 50 et 18 h 50, un avion téléguidé israélien volant à moyenne altitude a violé l'espace aérien libanais au-dessus de la mer au large de Tyr, s'est dirigé vers l'est, puis a décrit des cercles au-dessus de Nabatieh, Saida, Damour et Naameh.

11 octobre 2004

Entre 10 h 30 et 10 h 32, deux appareils de combat israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais, ont survolé le village de Rmaich, puis se sont dirigés vers les villages de Bent-Jbeil et Ainebel.

Entre 10 h 41 et 11 h 32, 10 appareils de combat israéliens volant à différentes altitudes ont violé l'espace aérien libanais comme suit : 4 appareils ont survolé le village de Kfarchouba, 2 appareils ont survolé le village de Rmaich et les 4 appareils restants ont survolé la mer au large de Jounieh Jbeil.

Six de ces avions ont décrit des cercles au-dessus de Chekaa, Jbeil, Batroun et Elarz, puis ont pris la direction de Baalbeck et Hermel. Les quatre autres ont décrit des cercles au-dessus d'Elchouf et des régions du sud.